
**Huile essentielle de bay [*Pimenta
racemosa* (Mill.) J.W. Moore]**

Oil of bay [Pimenta racemosa (Mill.) J.W. Moore]

**iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)**

[ISO 3045:2004](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/19de59b4-d39b-4a92-93ed-1f40874087f2/iso-3045-2004)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/19de59b4-d39b-4a92-93ed-1f40874087f2/iso-3045-2004>



PDF – Exonération de responsabilité

Le présent fichier PDF peut contenir des polices de caractères intégrées. Conformément aux conditions de licence d'Adobe, ce fichier peut être imprimé ou visualisé, mais ne doit pas être modifié à moins que l'ordinateur employé à cet effet ne bénéficie d'une licence autorisant l'utilisation de ces polices et que celles-ci y soient installées. Lors du téléchargement de ce fichier, les parties concernées acceptent de fait la responsabilité de ne pas enfreindre les conditions de licence d'Adobe. Le Secrétariat central de l'ISO décline toute responsabilité en la matière.

Adobe est une marque déposée d'Adobe Systems Incorporated.

Les détails relatifs aux produits logiciels utilisés pour la création du présent fichier PDF sont disponibles dans la rubrique General Info du fichier; les paramètres de création PDF ont été optimisés pour l'impression. Toutes les mesures ont été prises pour garantir l'exploitation de ce fichier par les comités membres de l'ISO. Dans le cas peu probable où surviendrait un problème d'utilisation, veuillez en informer le Secrétariat central à l'adresse donnée ci-dessous.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 3045:2004](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/19de59b4-d39b-4a92-93ed-1f40874087f2/iso-3045-2004)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/19de59b4-d39b-4a92-93ed-1f40874087f2/iso-3045-2004>

© ISO 2004

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'ISO à l'adresse ci-après ou du comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20
Tel. + 41 22 749 01 11
Fax. + 41 22 749 09 47
E-mail copyright@iso.org
Web www.iso.org

Publié en Suisse

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les Normes internationales sont rédigées conformément aux règles données dans les Directives ISO/CEI, Partie 2.

La tâche principale des comités techniques est d'élaborer les Normes internationales. Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

L'ISO 3045 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 54, *Huiles essentielles*.

Cette deuxième édition annule et remplace la première édition (ISO 3045:1974), dont elle constitue une révision technique.

[ISO 3045:2004](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/19de59b4-d39b-4a92-93ed-1f40874087f2/iso-3045-2004)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/19de59b4-d39b-4a92-93ed-1f40874087f2/iso-3045-2004>

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 3045:2004

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/19de59b4-d39b-4a92-93ed-1f40874087f2/iso-3045-2004>

Huile essentielle de bay [*Pimenta racemosa* (Mill.) J.W. Moore]

1 Domaine d'application

La présente Norme internationale spécifie certaines caractéristiques de l'huile essentielle de bay ¹⁾ [*Pimenta racemosa* (Mill.) J.W. Moore], destinées à faciliter l'appréciation de sa qualité.

2 Références normatives

Les documents de référence suivants sont indispensables pour l'application du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

ISO/TR 210, *Huiles essentielles — Règles générales d'emballage, de conditionnement et de stockage*

ISO/TR 211, *Huiles essentielles — Règles générales d'étiquetage et de marquage des récipients*

ISO 212, *Huiles essentielles — Échantillonnage*

ISO 279, *Huiles essentielles — Détermination de la densité relative à 20 °C — Méthode de référence*

ISO 280, *Huiles essentielles — Détermination de l'indice de réfraction*

ISO 592, *Huiles essentielles — Détermination du pouvoir rotatoire*

ISO 1272, *Huiles essentielles — Détermination de la teneur en phénols*

ISO 11024-1, *Huiles essentielles — Directives générales concernant les profils chromatographiques — Partie 1: Élaboration des profils chromatographiques pour la présentation dans les normes*

ISO 11024-2, *Huiles essentielles — Directives générales concernant les profils chromatographiques — Partie 2: Utilisation des profils chromatographiques des échantillons d'huiles essentielles*

3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions suivants s'appliquent.

3.1

huile essentielle de bay

huile essentielle obtenue par entraînement à la vapeur d'eau des feuilles de *Pimenta racemosa* (Mill.) J.W. Moore, de la famille des Myrtaceae

NOTE Pour information sur le numéro CAS, voir l'ISO/TR 21092.

4 Spécifications

4.1 Aspect

Liquide mobile, limpide.

4.2 Couleur

Brun foncé.

4.3 Odeur

Caractéristique, épicée.

4.4 Saveur

Épicée, brûlante.

4.5 Densité relative à 20 °C, d_{20}^{20}

Minimum: 0,943

Maximum: 0,984

4.6 Indice de réfraction à 20 °C

Minimum: 1,505

Maximum: 1,517

1) Dans le commerce couramment dénommé «Saint-Thomas bay».

4.7 Pouvoir rotatoire à 20 °C

Compris entre - 0,5° et + 0,5°.

Le produit étant très coloré, il est fortement recommandé de le décolorer avec un décolorant approprié avant la détermination du pouvoir rotatoire.

4.8 Teneur en phénols

Minimum: 52 % (fraction volumique)

4.9 Profil chromatographique

Réaliser l'analyse de l'huile essentielle par chromatographie en phase gazeuse. Identifier sur le chromatogramme obtenu les constituants représentatifs et caractéristiques dont la liste figure dans le Tableau 1. Le pourcentage de chacun de ces constituants, indiqué par l'intégrateur, doit se situer dans les limites figurant dans le Tableau 1. Cet ensemble constitue le profil chromatographique de l'huile essentielle.

Tableau 1 — Profil chromatographique

Constituant	Minimum %	Maximum %
Myrcène	20,0	30,0
Limonène ^a	1,0	4,0
Linalol	1,0	3,0
Méthyl eugénol	0,1	2,0
Eugénol	42,0	56,0
Chavicol	8,0	13,0

NOTE Le profil chromatographique est normatif et est à différencier des chromatogrammes types donnés à titre d'information dans l'Annexe A.

^a Considéré comme étant entièrement du D-limonène par des analyses physiques et chimiques indépendantes.

4.10 Point d'éclair

Des informations concernant le point d'éclair sont données dans l'Annexe B.

5 Échantillonnage

Voir l'ISO 212.

Volume minimal de l'échantillon pour essai: 25 ml.

NOTE Ce volume permet d'effectuer au moins une fois chacun des essais spécifiés dans la présente Norme internationale.

6 Méthodes d'essai

6.1 Densité relative à 20 °C, d_{20}^{20}

Voir l'ISO 279.

6.2 Indice de réfraction à 20 °C

Voir l'ISO 280.

6.3 Pouvoir rotatoire à 20 °C

Voir l'ISO 592.

6.4 Teneur en phénols

Voir l'ISO 1272.

6.5 Profil chromatographique

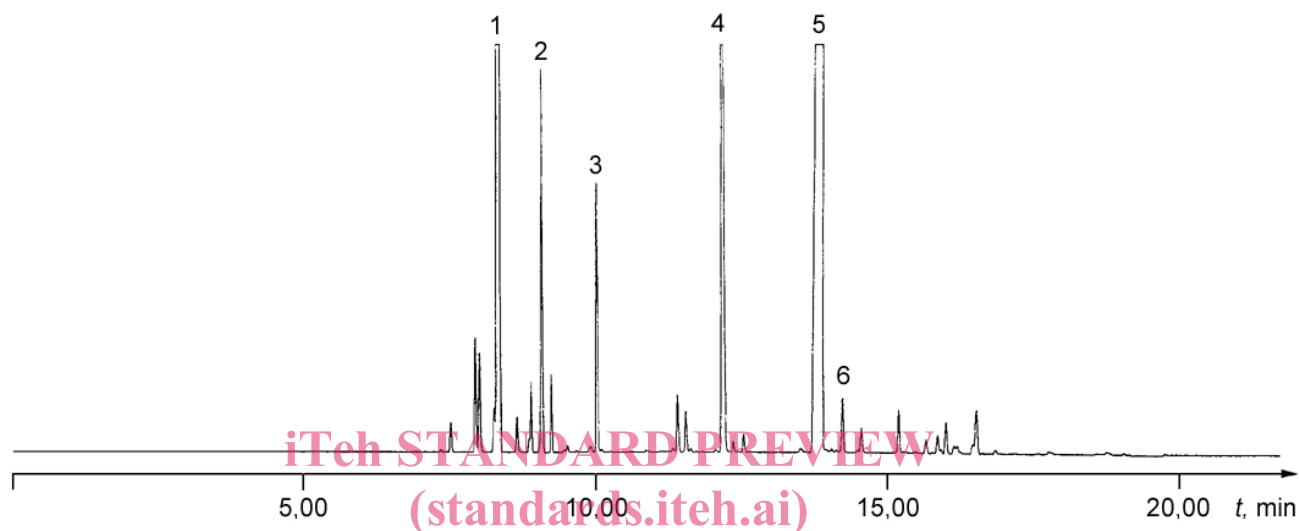
Voir l'ISO 11024-1 et l'ISO 11024-2.

7 Emballage, étiquetage, marquage et stockage

Voir l'ISO/TR 210 et l'ISO/TR 211.

Annexe A (informative)

Chromatogrammes types de l'analyse par chromatographie en phase gazeuse de l'huile essentielle de bay [*Pimenta racemosa* (Mill.) J.W. Moore]



Identification des pics

- 1 Myrcène
- 2 Limonène
- 3 Linalol
- 4 Chavicol
- 5 Eugénol
- 6 Méthyl eugénol

Conditions opératoires

Colonne: capillaire, en silice fondue; longueur: 20 m; diamètre intérieur: 100 μm

Phase stationnaire: méthyl siloxane

Épaisseur du film: 0,4 μm

Température du four: isotherme à 50 °C pendant 1 min, ensuite programmation de température de 50 °C à 220 °C à raison de 10 °C/min, puis isotherme pendant 13 min

Température de l'injecteur: 250 °C

Température du détecteur: 250 °C

Détecteur: à ionisation de flamme

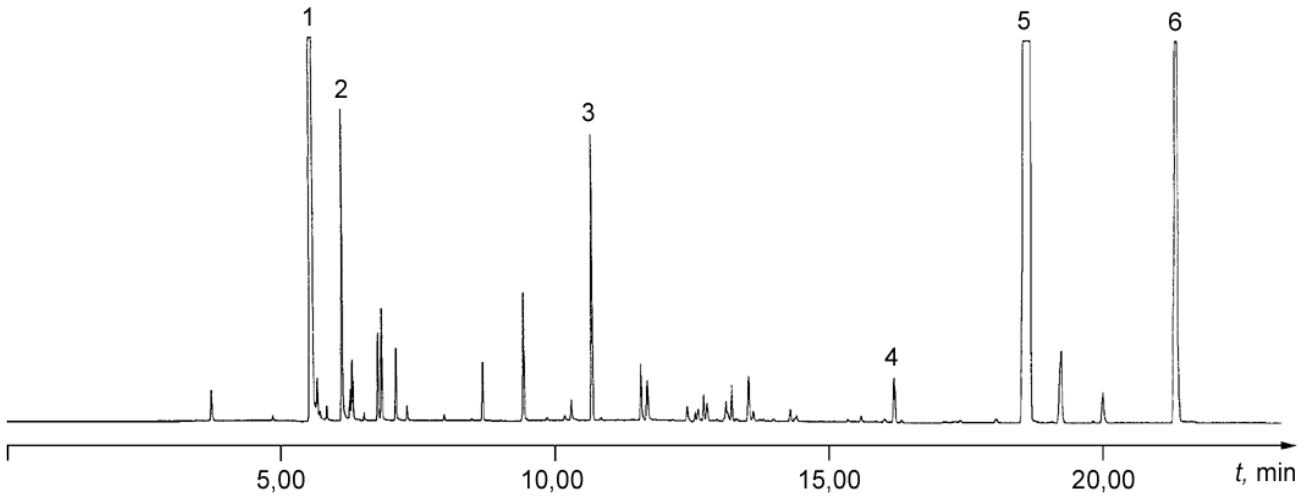
Gaz vecteur: hydrogène

Volume injecté: 0,2 μl

Débit du gaz vecteur: 0,3 ml/min

Programmation de pression: départ à 220,63 kPa pendant 20 min, ensuite 34,47 kPa/min jusqu'à 310,26 kPa, puis 310,26 kPa pendant 20 min

Figure A.1 — Chromatogramme type réalisé sur colonne apolaire



Identification des pics

- 1 Myrcène
- 2 Limonène
- 3 Linalol
- 4 Méthyl eugéno
- 5 Eugéno
- 6 Chavicol

Conditions opératoires

Colonne: capillaire, en silice fondue; longueur: 20 m; diamètre intérieur: 100 µm
 Phase stationnaire: poly(éthylène glycol) 20 000 (Carbowax-20 M®)
 Épaisseur du film: 0,2 µm
 Température du four: isotherme à 50 °C pendant 1 min, puis programmation de température de 50 °C à 220 °C à raison de 10 °C/min
 Température de l'injecteur: 250 °C
 Température du détecteur: 250 °C
 Détecteur: à ionisation de flamme
 Gaz vecteur: hydrogène
 Volume injecté: 0,2 µl
 Débit du gaz vecteur: 0,3 ml/min
 Programmation de pression: départ à 220,63 kPa pendant 20 min, ensuite 34,47 kPa/min jusqu'à 310,26 kPa, puis 310,26 kPa pendant 20 min

Figure A.2 — Chromatogramme type réalisé sur colonne polaire

Annexe B (informative)

Point d'éclair

B.1 Informations générales

Pour des raisons de sécurité, les transporteurs, les compagnies d'assurance et les responsables des services de sécurité exigent de connaître le point d'éclair des huiles essentielles qui, dans la plupart des cas, sont des produits inflammables.

Une étude comparative des méthodes d'analyse appropriées (voir l'ISO/TR 11018) a permis de constater qu'il était difficile de normaliser une méthode unique, étant donné que

- les huiles essentielles sont très nombreuses et leur composition chimique varie beaucoup;
- le volume d'échantillon préconisé pour certains appareils est incompatible avec le prix élevé des huiles essentielles;
- les utilisateurs ne peuvent être tenus d'acheter un type d'appareil plutôt qu'un autre à partir du moment où il en existe plusieurs qui répondent à l'objectif recherché.

De ce fait, il a été décidé de donner une valeur moyenne du point d'éclair en annexe informative à chaque Norme internationale, afin de répondre aux exigences des services concernés.

Il convient de spécifier la méthode avec laquelle cette valeur a été obtenue.

Pour toute information complémentaire, voir l'ISO/TR 11018.

B.2 Point d'éclair de l'huile essentielle de bay

La valeur moyenne est de +64 °C.

NOTE Valeur obtenue avec un appareil «Luchoire».